

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 27 juin 2018**

**N° 01
Objet : Subventions 2018 et
convention d'objectifs avec
l'association «Amicale du
Personnel PAA »**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Chantal CASA

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 19), CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 17), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie (jusqu'au rapport n° 20)

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à FERAUD Maryline (à partir du rapport n° 20)
CHATARD Gilles a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
ORSINI Philippe a donné pouvoir à COMBE Gérard (jusqu'au rapport n° 16)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Eric	ROCHAT Jacques
AUZET Guy	SERRA Victor
BARTOLINI Bernard	SFRECOLA Alain
BLOT Michel	TONELLI Corinne
BONNET Brigitte	TRABUC Nicolas
BOURJAC Jean Marie	URQUIZAR Danielle
BREMOND Danièle	VILLARD René
DE VALCKENAERE Gilles	
MAGAUD Marie José	
MUNOZ MALDONADO Julien	



REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-004-20067437-20180627-01_27062018

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Lors de notre assemblée communautaire du 5 avril 2018 nous avons attribué les subventions aux associations.

Certaines ne nous avaient pas adressé leurs dossiers.

Ceux-ci nous sont parvenus à ce jour.

Je vous propose :

- de reconduire les subventions accordées à l'association sportive et culturelle de Mézel pour la bibliothèque et l'association Marque-pages pour la bibliothèque d'Estoublon.

- Association sportive et culturelle de Mézel 1 000 €
- Association Marque-pages 500 €

- d'accorder une subvention de 5 000 € à la Maison régionale de l'eau pour l'organisation de classes de découverte traitant spécifiquement de la thématique eau.

Elles permettent à des scolaires de séjourner et parcourir un territoire pour mieux en appréhender les enjeux environnementaux liés à l'eau et aux milieux aquatiques, rencontrer des acteurs locaux et comprendre la complexité de la gestion de la ressource en eau sur ce territoire.

- d'accorder une subvention complémentaire de 30 530 € à l'association Théâtre Durance. Cette somme correspond au montant de la subvention complémentaire versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'exercice 2018.

D'attribuer à l'association « Amicale du Personnel Provence Alpes Agglomération » la somme de 30 000 € et d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE
le 29/06/2018
Application agréée F.legalite.com